



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

À toutes les personnes intéressées de la municipalité

AVIS PUBLIC

Vente de matériel appartenant à la municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général
et greffier-trésorier de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE MATÉRIEL SUIVANT, APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, EST MIS EN VENTE (AVEC UN PRIX DE DÉPART FIXE INDIQUÉ ENTRE PARENTHÈSES) SOIT :

1. 3 TUILES D'INTERBLOC 24 PO X 24 PO (10 \$ LE LOT)
2. 7 BORDURES DE CIMENT 36 PO X 7 PO (15 \$ LE LOT)
3. CUB CADET (400 \$)
4. TONDEUSE LAWN (25 \$)
5. 5 CHAISES VERTE (10 \$/CH)
6. 4 COUPES BORDURE GAZ 2 TEMPS À RÉPARER (20 \$ LE LOT)
7. REMORQUE (500 \$)
8. 16 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM 18" ROND (60 \$ LE LOT).
9. 2 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM 460W – 120V – 4A – M400 (10 \$ LE LOT).
10. 4 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM SYLVANIA 18"X21" (20 \$ LE LOT).
11. 13 AMPOULES GH ET SYLVANIA (20 \$ LE LOT).
12. 1 AMPOULE ET BALLAST DE TERRAIN 21"X21" (10 \$).
13. 6 TAPIS EN ROULEAU 12' LARGE ET 2 TAPIS EN ROULEAU 6' LARGE (50 \$ LE LOT).
14. 10 CHAISES AVEC TUBULURE EN MÉTAL (50 \$ LE LOT).

La Municipalité procédera par « encan silencieux » à partir du mercredi 9 octobre 2024, 8 heures, jusqu'au vendredi 11 octobre 2024, 11 heures. Les personnes intéressées peuvent venir inspecter les lots, après avoir pris rendez-vous, aux heures d'ouverture du bureau soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 12 h. Les offres doivent être déposés au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau. Le matériel sera vendu au plus offrant et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée. Il est de la responsabilité de l'acheteur de venir payer l'article ainsi que le récupérer avant le vendredi 18 octobre, 11 heures, sans quoi l'article sera vendu au deuxième plus offrant. Celui-ci aura 7 jours pour venir payer et récupérer l'article, sans quoi l'article sera vendu au troisième plus offrant, et ainsi de suite. DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CE 17^e jour du mois de septembre 2024.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier-trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2024.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier
